

Interpellation

urgente

PSR

Objet : Logements d'utilité publique sur le territoire biennois – état des lieux

Motivation :

La Ville de Bienne souhaite renforcer la construction de logements d'utilité publique et porter leur part à 20 % d'ici 2035.

Pour ce faire, elle s'appuie notamment sur le Règlement sur l'encouragement de la construction de logements d'utilité publique (RLog), en vigueur depuis le 29 juin 2016.

Questions :

1. Quelle est actuellement la part exacte de logements appartenant à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique dans la Ville de Bienne ? Respectivement, quel est le pourcentage total de logements d'utilité publique sur le territoire biennois actuellement ?
2. Où en sommes-nous dans notre objectif vision 2035 ? Art. 2 RLog

Les intervenants remercient le Conseil municipal de l'attention portée à leurs questions et de ses réponses.

Bienne, le 22 janvier 2026



Marie Moeschler, PSR/JS



Hervé Roquet, PSR/JS

